

Tous les États membres approuvent les grands principes de la Charte du fait même de leur appartenance à l'Organisation. Là où nous pouvons errer et récolter le désenchantement, c'est lorsque nous cherchons à transformer en réalité ces idéaux. Un désir de faire des concessions réciproques doit nous animer et je suis heureux de constater que l'on a fait, au cours des deux sessions extraordinaires de l'Assemblée, cet été, des efforts sincères et persévérants de part et d'autre pour en arriver à un accommodement. Il est compréhensible que dans les circonstances, on ne soit pas parvenu à un accord. Ce qui importe, c'est de ne pas se laisser abattre par les difficultés. La frustration ressentie doit au contraire agir comme un stimulant; elle doit nous porter à redoubler d'efforts pour régler les problèmes encore en souffrance.

Je m'attacherai ce matin à passer en revue les principales questions qui préoccupent actuellement les Nations Unies, à mettre en évidence les progrès réalisés dans certains domaines et à suggérer des moyens susceptibles de promouvoir notre commun intérêt dans la mise en pratique des principes et de l'esprit de la Charte.

Moyen-Orient

Le Moyen-Orient est l'une des préoccupations majeures de l'Organisation des Nations Unies en ce moment. Le Canada a suivi les événements survenus dans ces pays, avec anxiété en ce qui concerne l'avenir de cette région historique du monde et avec une grande compassion à l'égard des milliers d'innocentes personnes qui, comme toujours, sont les premières victimes de la guerre. Le Canada s'est senti directement engagé, comme vous le savez, dans ces problèmes du Moyen-Orient, puisqu'il est membre du Conseil de sécurité et qu'il participe à la Force d'urgence des Nations Unies et à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine. Enfin, par sa contribution financière à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés, le Canada se range parmi les pays qui contribuent le plus au programme de cet Office. Aucun fait n'illustre mieux la contribution vitale des Nations Unies à cette région que le rôle indispensable que continuent de jouer deux de ces organisations dans le soulagement de la misère et le maintien d'une paix relative.

Il est toutefois évident que nous n'avons pas encore réussi à jeter les bases d'une paix durable. La mise en oeuvre d'un tel objectif a été le souci constant du Canada depuis 1947. Nous avons vu l'occasion nous échapper en 1949. Dans les premiers mois de 1957, le Canada a souligné et rappelé à cette Assemblée l'importance vitale de prendre des mesures pour faire disparaître les causes de conflit. Lorsque de nouveau la tension a commencé à s'accroître au Moyen-Orient au printemps dernier, le Canada a demandé au Conseil de sécurité, de concert avec d'autres pays, d'exhorter les parties en cause à ne pas envenimer le différend. Il nous incombe de nouveau à tous, en particulier aux membres permanents du Conseil de sécurité, de redoubler aujourd'hui d'efforts pour jeter les bases d'un règlement durable du conflit.

Je déclarais lors de la cinquième session extraordinaire d'urgence, le 23 juin dernier, que le Canada considère que le retrait des forces israéliennes, tout essentiel qu'il soit, doit être relié aux autres problèmes de base en jeu. Tel demeure notre point de vue. Ces autres problèmes comprennent le respect de l'intégrité territoriale de tous les États de la région, la cessation de l'état de belligérance, la reconnaissance pour tous les pays du droit d'accès